

11 NOVEMBRE 2022

JOURNÉE NATIONALE DE COMMEMORATION DE LA VICTOIRE ET DE LA PAIX

Hommage à tous les « Morts pour la France »

Message de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de

Madame Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire



La nouvelle de la Victoire se répand à la volée dans tout le pays, de clocher en clocher. L'écho du clairon vient d'annoncer la fin d'un conflit qui a éprouvé le monde et décimé les Hommes. La fureur du canon s'est enfin tue, couverte par un immense éclat de joie.

11 novembre 1918, il est 11 heures : c'est l'Armistice.

Pour des millions de soldats venus du monde entier, c'est la fin de quatre terribles années de combat. Le soulagement est immense.

La guerre est finie, mais pour les survivants commence un funeste décompte, celui d'un million quatre cent mille soldats français tombés au champ d'honneur, de quatre millions de nos militaires blessés ou mutilés, ces braves aux « gueules cassées » qui plongent la Nation entière dans l'effroi et l'émotion.

Le traumatisme est mondial. En tout, ce sont près de 10 millions de soldats qui ont été tués, 3 millions de veuves et 6 millions d'orphelins. Les morts sont presque aussi nombreux parmi les civils.

Ceux qui sont revenus des combats racontent la puanteur des tranchées et le fracas des obus. Ils expliquent la peur avant les charges, le courage qu'il faut pour sortir des abris et donner l'assaut aux lignes ennemies sous la mitraille. Ils disent l'horreur du spectacle de leurs frères d'armes qui tombent à leurs côtés.

Souvenons-nous de leur bravoure et de leur sacrifice. Commémorez ces soldats dont les noms doivent rester gravés dans nos mémoires comme ils le sont sur nos monuments aux morts, dans les villes et les villages de France, dans l'Hexagone comme dans les Outre-mer.

Souvenons-nous des soldats venus d'Afrique, du Pacifique, des Amériques et d'Asie, de ces soldats alliés venus verser leur sang pour la France, et défendre avec nous la liberté sur une terre qu'ils ne connaissaient pourtant pas.

Le sacrifice de nos Poilus nous oblige, il nous rappelle que la Paix a un prix, et que nous devons être désormais unis avec ceux qui étaient hier nos adversaires, car « ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir », écrivait Anatole France.

Ce souvenir, ce sont les jeunes générations qui doivent désormais s'en emparer, pour venir raviver la flamme de la mémoire de ceux qui sont morts pour la France, pour notre liberté. C'est la reconnaissance que la Nation doit à ses combattants, à ceux qui sont tombés et à ceux qui ont survécus.

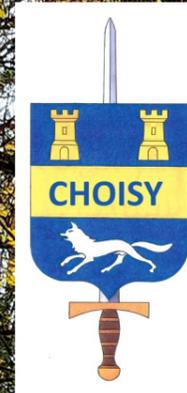
Aux combattants d'hier et à ceux d'aujourd'hui, comme à leurs familles et ayants droit, la Nation doit continuer d'assurer réparation, reconnaissance et droit, comme l'a voulu le Président de la République.

Cette année nous honorons deux soldats morts pour la France au Mali : le maréchal des logis chef Adrien Quélin et le brigadier-chef Alexandre Martin. Honorons leur sacrifice et celui de tous les soldats qui ont versé leur sang pour la France.

Le monde était convaincu en 1918 que la Première guerre mondiale devait être la « Der des der », la dernière des dernières. Nous savons ce qu'il advint de cet espoir et aujourd'hui, en ce 11 novembre 2022, alors que la guerre est de retour sur notre continent, n'oublions pas le combat des Poilus pour la Paix et le sacrifice de nos soldats morts pour la France.

Vive la République !

Et vive la France !



LE CHOISY-RENAULTIENS

N°39-3

BULLETIN MUNICIPAL DE CHOISY AUTOMNE 2022

www.choisy.fr

mairie@choisy.fr

tél. 04 50 77 41 56



ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR
LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr

CONTACTS ARTISANS & SERVICES

La période estivale est terminée et j'espère que ces moments de détente vous auront apporté suffisamment de bonheur et repos pour entamer une rentrée sereine. Nous n'avons pas eu un tel été depuis des décennies ! Ce soleil qui nous a offert ses plus beaux rayons à aussi mis à mal nos ressources en eau.

Je remercie les services de l'eau de notre communauté de commune CCFU pour avoir œuvré jour et nuit afin d'éviter une rupture d'approvisionnement de l'eau potable. Cette situation extrême est venue conforter une réflexion plus globale engagée pour les années à venir afin de mettre en adéquation nos ressources en eau et le développement de l'habitat, que ce soit au niveau de notre commune ou au niveau du SCOT du Bassin Annécien désormais en révision.

Je remercie ceux qui ont respecté les consignes préfectorales pour préserver notre ressource en eau, vitale pour notre survie et je souhaite que la prise de conscience soit générale à l'avenir. La rivière Les Ussets dont nous dépendons est désormais régulièrement en étiage l'été et les quantités prélevables sont limitées...

J'en profite pour saluer l'ouverture de la boulangerie pâtisserie l'Authentik qui vient compléter l'offre de service de proximité sur la commune.

Comme l'an passé, la commune a dû mettre en place une nouvelle structure modulaire afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles une nouvelle classe et son enseignante puisqu'un poste a été créé par l'académie.

Pour le centre de loisirs, nous avons enregistré une forte hausse des fréquentations et nous nous en réjouissons. Les activités proposées permettent de contribuer au développement des enfants, dans un autre contexte que l'école. Un rapprochement avec Sillingy devrait permettre d'étoffer notre offre. Merci à l'équipe d'animation !

Ce 11 novembre a vu bon nombre d'enfants présents pour cette cérémonie du souvenir, surtout dans un contexte géopolitique instable, plus proche de nous que nous le pensons.

Merci aux enseignants pour leurs présences et ce transfert du devoir de mémoire vers les plus jeunes.

Enfin, quand vous lirez ce Choisylien, le repas du CCAS à destination de nos anciens aura de nouveau eu lieu, repas qui malheureusement n'a pu se tenir suite aux contraintes sanitaires du COVID. C'est toujours l'occasion de se retrouver pour un moment de partage et de convivialité

Qui dit rentrée, dit projets. Lors du dernier trimestre de l'année, le conseil municipal et moi-même finalisons les actions en cours et engageons de nouveaux projets : travaux d'extension de l'école élémentaire, Voirie, Signalétique, Feux intelligents dits feux "récompense".

Pour coller au plus près de l'actualité, je vous invite à télécharger sur vos portables « Panneau Pocket » comme 9300 autres communes de France pour recevoir les informations de votre commune « en temps réel » tels que routes barrées pour travaux, évènementiels, informations préfectorales, etc.....

Pour conclure cet édito

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons un très joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.

Nous vous invitons **le vendredi 13 janvier 2023** en salle du conseil en mairie pour la traditionnelle cérémonie des vœux!

Bien à vous et bonne lecture,

Votre maire

Yves GUILLOTTE



Responsable publication : Monsieur le Maire

Réalisation : Commission communication avec la participation des élus, des associations, des enseignants et des habitants

Impression : L'Atelier Rouge 100 74270 FRANGY

Photo de couverture Julie Renaut. Un grand merci !

Tous les habitants sont invités à nous faire parvenir des idées, des photos (en format IMAGE haute définition), des graphismes, des articles sur un évènement à Choisy (**sans mise en page, ni texte scanné, ni format pdf, merci . Un article manuscrit lisible sinon**).

AUBERGE LE BIEN ALLER	Restaurant bistrannique au chef-lieu	04 50 77 93 59
L'AUTHENTIK	Boulangerie et Pâtisserie artisanales au chef-lieu	04 50 64 63 35
CHOISY ETUDES	Etudes EDF-GDF, topographie	04 50 51 30 21
BRIN DE VERDURE	Paysagiste	06 63 45 63 93
PALOMBOT	Transports, levage, manutention	06 70 16 40 84
PL MAINTENANCE	Mécanique poids lourds	06 34 30 45 90
ALPES TRADITION ELECTRICITE	Installations électriques	06 13 91 79 95
E.S.M. RENOVATION	Multiservices	06 61 18 47 45
CEDO TRAVAUX	Neuf et rénovation	06 88 76 11 00
E-AMENAGEMENT E. PERNOUD	Menuiserie extérieur/intérieur	06 88 99 45 40
BATI RENOVE	Chauffage, plomberie et géométrie	04 50 77 19 31
CHOISY PLOMBERIE SANITAIRE	Plombier, Chauffagiste	06 29 92 08 81
RICHARD Jean-Pierre	Peintre	04 50 77 21 66
GRAVILLON	Entreprise de peinture	04 50 22 35 92
PRORENO	Plaquiste, isolation, peinture	06 11 81 90 78
GAL	Travaux publics	04 50 77 41 98
VISIO RENOV	Menuiserie , vitrerie	06 10 58 61 08
LACOTE BETEMPS	Menuiserie bois et matière	0 450 77 44 26
VARENIK OLIVIER	Charpente, couverture, zinguerie	06 73 57 71 83
CBTP	Maçonnerie, carrelage, TP, piscine	04 50 05 07 23
N & B HANDYMAN SERVICES	Travaux d'électricité - divers services de bricolage	06 72 37 10 15
3B CONSTRUCTION	Maçonnerie, rénovation	04 50 01 55 87
RTP	Terrassements divers	04 50 77 43 21
TORRI Simon	Plomberie chauffage (dépannage, rénovation)	06 48 41 63 97
SANI-CONCEPT	Plomberie chauffage (installation, entretien, dépannage)	06 79 29 80 90
PROPHIL	Petits travaux et entretien—intérieur & extérieur	06 75 15 99 91
SERVICES		
GRASSI Annick	Tarologue - détection aux baguettes de sourcier	06 89 52 92 00
COURTOIS Yann	Thérapeute géobiologue	06 88 83 98 73
POPART ENSEIGNE	Enseignes, signalétique et communication visuelle	06 24 08 51 85
FLECHE TAXIS 74	Toutes distances 7/7—agréé CPAM	06 60 42 11 47
ORATIO IMMOBILIER	Immobilier neuf et existant - financement	06 64 65 00 66
COTE CAMPAGNE	Salon de coiffure	04 50 77 32 44
SAFTI	Conseil indépendant en immobilier, BLONDET Jessica	06 35 13 32 03
MARCHIONINI-BONATO Régine	Praticienne énergétique	06 40 16 72 66
CLAP & CUT	Vidéos de communication professionnels et particuliers	06 45 07 84 35
HELLEBUYCK Candice	Hypnothérapeute	06 30 57 91 97
LAVOREL Pascale	Aide administrative - Ecrivain public	06 60 04 06 24
BALME AND BIKE-BASTIAN Laurent	Moniteur VTT	06 88 82 03 82
LA COULEUR DES MOTS	Conception, rédaction, coordination	06 49 43 00 33
PHILAMINTE.COM	Stratégie éditoriale, rédaction et corrections	06 84 54 63 69
MARINE LICENZIATO	Prothésiste ongulaire	06 75 48 54 71
I-PARTICULIERS	Conseillère immobilière indépendante, ROGER Gisela	06 89 11 42 23

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Mairie	8h30 –12h	14h-17h	fermé	8h30-12h 14h—19h	14h-17h	fermé	fermé
Agence postale	8h40-11h45	8h40-11h45 14h00-16h	fermé	8h40-11h45 15h30-19h	8h40-11h45	fermé	fermé
Arrêté sur le bruit, admis de NB : jours fériés	8h-20h 10h-12h	8h-20h 10h-12h	8h-20h 10h-12h	8h-20h 10h-12h	8h-20h 10h-12h	9h-12h 14h30-19h 10h-12h	INTERDIT
Déchetterie d'Epagny	13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	FERME	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30

VOS CONTACTS CCFU

CCFU 61 route du Stade à Sillingy :
www.fier-et-usses.com

Accueil

04 50 77 70 74 accueil@ccfu.fr

Service facturation de l'eau :

04 50 77 24 04 eau@ccfu.fr

Service technique de l'eau :

04 50 77 15 34 technique@ccfu.fr

Service petite enfance :

04 50 63 75 85 ram@ccfu.fr

Service transports scolaires :

04 50 77 24 03 lpelletier@ccfu.fr

Service environnement :

04 50 63 75 83 ndebernardo@ccfu.fr

Service aménagement territoire & urbanisme :

04 50 68 87 22 urbanisme@ccfu.fr

Maison France Services:

13 bis route de Choisy
74330 LA BALME DE SILLINGY

04 56 68 03 05 franceservices@ccfu.fr

BIBLIOTHEQUE - HORAIRES

lundi de 16h30 à 18h00,
me et sa de 14h00-15h30,

CINEMA

Cinébus tous les 15 jours
programme sur www.cinebus.fr

NUMEROS UTILES

MAIRIE CHOISY	04 50 77 41 56
AG. POSTALE	04 50 77 41 49
POLICE MUNICIPALE	04 50 68 89 22
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
SAMU	15
URGENCES EUROPE	112
ALLO ENFANCE	119
ALMA Maltraitements	3977
VIOLENCES FEMMES INFO	3919
ADMR	04 50 68 76 56
SPA MARLIOZ	04 50 77 82 40

SITES UTILES

MAIRIE CHOISY www.choisy.fr
DEPARTEMENT HAUTE SAVOIE
www.hautesavoie.fr

MEMO TRANSPORT

Lignes de bus 21 et 22

Une vingtaine de départs par jour pour Annecy depuis La Balme de Sillingy (en face du Casino) ou Sillingy, et autant pour le retour.

Réseau régional disponible sur :

<https://www.oura.com>

(appli smartphone OURA disponible)

COVOITURAGE LOCAL

ET REGIONAL

movici.auvergnerhonealpes.fr

www.covoiturage-leman.org

(applis pour smartphone disponibles pour MOV'ICI et intégration à «BLABLACAR » pour covoiturage-léman)

PARKINGS RELAIS

- 3 parkings à Choisy
 - chef-lieu (cimetière)
 - stade de Menulles
 - école de Véry
- Parking relais de la route du Pont du Trésor à Sillingy
(arrêt bus à proximité)
- Parking relais en face du Lac de la Balme de Sillingy

SITES DE VOS ASSOCIATIONS

Pour les randonnées :
cheminsfaisantchoisy.fr

Pour les loisirs sportifs et culturels :
<https://sites.google.com/site/clubloisirschoisy>

Depuis l'élection présidentielle et l'élection des députés, représentants directs des citoyens, le parlement actuel n'a pas permis au parti présidentiel d'avoir une majorité absolue et il doit « composer » avec les autres partis pour pouvoir gouverner. Députés et gouvernement utilisent donc 2 outils législatifs pour exercer leur contrôle.

La motion de censure

Le parlement dispose de différents moyens pour contrôler le gouvernement lors de commissions ou de débats. Dernier recours pour mettre en jeu la responsabilité du gouvernement, la motion de censure doit réunir les voix de la **majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale**, soit aujourd'hui 289 voix. Cette condition se justifie pour éviter qu'une majorité simple, liée à des abstentions massives ne permette de renverser un Gouvernement. Seules les voix "pour" comptent donc. Les députés qui s'abstiennent ou ne prennent pas part au vote sont réputés soutenir le Gouvernement. En cas d'adoption d'une motion de censure, le Premier ministre doit remettre au président de la République la démission de son Gouvernement (art. 50 de la Constitution).

La Constitution de 1958 a prévu **deux types de motions de censure** :

- **la motion de censure spontanée** ou offensive (art. 49 al. 2) qui résulte de la seule initiative des députés (Son dépôt nécessite la **signature du dixième des membres de l'Assemblée nationale**, soit 58 députés aujourd'hui)
- **la motion de censure provoquée (art. 49 al. 3)** qui résulte de la décision du Premier ministre d'engager la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale sur tout ou partie d'un texte. Ce dernier est alors réputé adopté sans débat, sauf si une motion de censure, déposée dans les 24 heures, est votée.

Dans les faits, la majorité est très difficile à obtenir et la seule motion de censure qui a provoqué la démission du gouvernement pendant la Vème République actuelle date de 1962, à l'époque du Général de Gaulle. La motion de censure est devenue un mode d'interpellation et de signification du désaccord de l'opposition aux décisions gouvernementales

En savoir plus : <https://www.vie-publique.fr/fiches/19523-la-motion-de-censure-veritable-moyen-de-contrôle>

Le 49.3

L'article 49.3 de la Constitution donne la possibilité au Premier ministre, après délibération du Conseil des ministres, d'engager la responsabilité du Gouvernement sur le vote soit d'un projet de loi de finances, soit d'un projet de loi de financement de la sécurité sociale ou soit d'un autre projet ou une proposition de loi en débat à l'Assemblée nationale.

Si le Premier ministre décide d'y recourir, sa décision entraîne la suspension immédiate de la discussion du projet de loi. Le texte est considéré comme adopté, sans être soumis au vote, sauf si une motion de censure est déposée dans les 24 heures qui suivent.

Depuis la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008, **hors projets de loi de finances ou de financement de la sécurité sociale**, l'article 49.3 ne peut être utilisé que sur un seul texte au cours d'une même session parlementaire .

Consultation publique sur notre avenir énergétique :

Pour sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et atteindre ses objectifs de neutralité carbone en 2050, la France doit, dès aujourd'hui, faire évoluer aussi bien sa consommation, grâce à des mesures de sobriété et d'efficacité énergétiques, que sa production d'énergie, en décarbonant totalement son mix énergétique.

Pour cela, votre avis compte ! Car les orientations de la concertation contribueront à l'élaboration du projet de loi de programmation sur l'énergie et le climat de 2023 et à la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie.



PARTICIPEZ AVANT LE 31 DECEMBRE 2022 SUR :

<https://concertation-strategie-energie-climat.gouv.fr/>

Vous souhaitez communiquer sur un évènement ?

Vos correspondants des journaux locaux :

LE DAUPHINE : Monsieur Christian Lacôte

tél. 06 17 95 34 99. ou par mail : christian-lacote1@orange.fr

L'ESSOR SAVOYARD : Monsieur Nicolas-Jean Pricaz

Tél. 06 72 39 78 74 ou par mail : nicolasjeanpresselocale@gmail.com

Bâtiment multi-activités du chef-lieu

Choisy accueille désormais un artisan boulanger et un artisan pâtissier dans le nouveau bâtiment, après les quelques péripéties de travaux qui ont retardé l'ouverture. L'ouverture se fait 7 jours sur 7 :

Du Lundi au Vendredi : 6h-13h30 et 16h-20h

Le Samedi : 7h-13h30 et 16h-19h Le Dimanche : 7h-13h



Travaux à Véry et à Rossy



A Véry, les travaux sont quasiment terminés (dépose des réseaux aériens) et les tranchées ont été regoudronnées.

A Rossy, côté route de la Mandallaz, la route a été réouverte après les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité et télécom), de réfection de l'eau potable ainsi que de canalisation des eaux pluviales qui ont démarré en mai 2022. La pose du transformateur doit encore intervenir d'ici mi-décembre et la fin des travaux interviendra en début d'année 2023.



L'école

Le boom des naissances à Choisy a nécessité d'adapter la capacité de l'école avec des modules provisoires (pour la maternelle et pour l'élémentaire aussi depuis cette année. Nous avons désormais 209 enfants.

Le projet d'agrandissement de l'école se poursuit avec les difficultés actuelles inhérentes au secteur du bâtiment en Haute-Savoie et à l'inflation des coûts.

Points d'apport volontaire

TRI DES EMBALLAGES : ON VOUS SIMPLIFIE LA VIE !

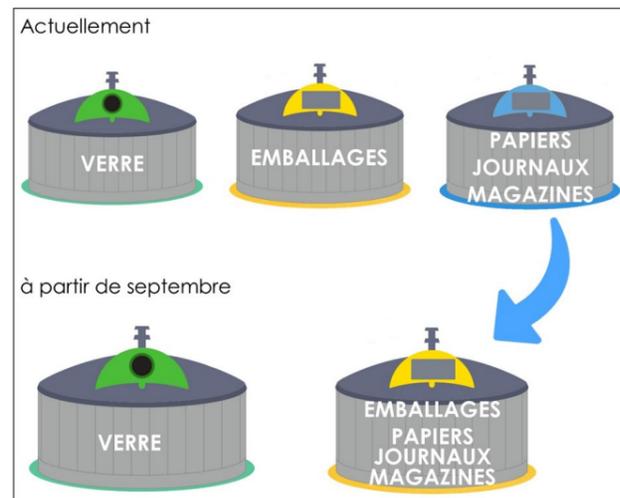
A compter de janvier 2023, trier va devenir plus simple !

En effet, la collecte des déchets recyclables, actuellement organisée en 3 flux (emballages - papiers - verre) va passer en 2 flux (emballages et papiers ensemble - verre) d'ici la fin de l'année.

Dès décembre 2022, les conteneurs de couleur bleu vont progressivement disparaître au profit de conteneurs de couleur jaune.

Vos papiers, journaux et magazines iront donc dans le conteneur de couleur jaune avec les autres déchets recyclables.

Désormais tous vos déchets recyclables (hors verre) iront dans un même et unique conteneur : le jaune !



NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux parents et nos vœux de bonne santé aux bébés.

18/04/2022 DOREZ JAUME Olivia

28/07/2022 CECILLON Martin

02/08/2022 PINGUENET Sacha

27/09/2022 FUMAZ Nina

04/10/2022 VOLUT Robin



DECES

Nos sincères condoléances à la famille

02/09/2022 LAGRANGE Jean

MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

14/05/2022 LEANDRO Mauro

et DA COSTA TAVARES Elisabete

19/08/2022 VAUDIN Florian et PANTZER Manon

10/09/2022 FREDOUIL Georges et MORAND Mauricette



Flashez ce code avec votre téléphone pour accéder directement au téléchargement de Panneau Pocket

En complément de l'infolettres mensuelle et du Choisylien, la mairie vous propose de vous tenir informés rapidement et gratuitement de l'actualité de la commune et de la préfecture (événements festifs ou non, obligations légales tels qu'arrêtés préfectoraux, alertes météo etc). Vous pourrez être notifiés pour chaque nouveauté en paramétrant l'application Panneau Pocket utilisée déjà par de nombreuses mairies rurales. A noter que certaines communes plus urbaines utilisent INTRAMUROS que vous pouvez également télécharger pour vous tenir au courant de ce qui se passe à Cruseilles ou Allonzier par exemple.

SECURITE DE CIRCULATION DANS LA COMMUNE

TROTTINETTE ELECTRIQUE

Nous avons vu circuler à Véry 2 enfants sur une seule trottinette électrique sur la route départementale ce qui est doublement interdit! **La trottinette électrique ne peut pas être utilisée par deux personnes en même temps** (en cas d'infraction l'amende est de 35 €). De plus, le conducteur est tenu de rouler sur les pistes cyclables ou, en agglomération, sur **les routes dont la vitesse autorisée est inférieure à 50 km/h**. En cas d'infraction, l'amende s'élève à 135 euros. **Il faut être âgé d'au moins 12 ans**.

Pour mémoire il est également obligatoire d'avoir une assurance responsabilité civile pour les EDPM afin de couvrir les possibles dommages à autrui ou à un autre véhicule. A défaut de quoi, l'utilisateur s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 3750 euros. Ces engins doivent aussi être dotés de feux de position à l'avant et à l'arrière, d'équipements réfléchissants la nuit, d'un système de freinage et d'un avertisseur sonore. Les conducteurs, de leurs côtés, n'ont pas le droit de porter d'écouteurs. Le port du casque n'est pas obligatoire mais reste vivement recommandé.

Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/trottinettes-electriques-et-edpm-reglementation-en-vigueur>

SENS INTERDITS

A la campagne comme ailleurs, les sens interdits doivent être respectés. On nous signale des infractions régulièrement dans la montée de Rosières ...

RAPPEL SUR LA DIVAGATION DES CHIENS

La mairie reçoit régulièrement des plaintes : des chiens divaguent dans les propriétés privées ou déambulent dans l'espace public non accompagnés en faisant peur aux promeneurs ou en laissant leurs déjections au beau milieu de la place de la mairie ou des chemins du jardin. Tout animal qui n'est pas à portée de voix est considéré comme divagant. **Sur signalement à la SPA de Marlioz directement ou à la mairie, l'animal sera mis en fourrière et les propriétaires pourront le récupérer moyennant un forfait de 45 € + 10 €/nuît de garde + 65 € si l'animal n'est pas pucé ou tatoué**



LES CONSEILS SONT DES REUNIONS PUBLIQUES
CHACUN PEUT VENIR ECOUTER LES DEBATS

Nouveau : dématérialisation des compte-rendus municipaux :

Afin de suivre les instructions gouvernementales, les ordres du jour et les compte-rendus papier ne seront plus affichés en mairie ou sur les panneaux en entrée de hameau. Ils seront consultables sur le site de la mairie et diffusés via un lien sur Panneau Pocket. Par contre, la loi prévoit désormais l'affichage des délibérations avec les décisions.

Nous continuerons à vous faire une synthèse des principaux points dans le Choisylien.

A noter que chaque compte-rendu doit faire objet d'une approbation lors du conseil suivant et qu'il y a donc un décalage dans la publication des compte-rendus.

www.choisy.fr, rubrique « vie municipale » et www.fier-et-usses.com, CCFU, actes administratifs

CHOISY

- **30 août 2022** : Subvention 2022 au Budget Auberge, Dissolution du Budget Auberge, Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et de la participation de la commune à ce groupement : sites de puissance supérieure à 36kVA, Convention d'occupation du domaine public, Autorisation pour les travaux de reprise du réseau d'eaux pluviales route de la Mairie, Subventions 2022 aux associations
- **13 octobre 2022** : Modification du tableau des emplois à compter du 1er novembre 2022, Modalités de reversement de la part communale de la Taxe d'Aménagement à la CCFU, Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, Avis du Conseil Municipal concernant l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de la Mandallaz, Tarif des services cantine, garderie périscolaire et centre de loisirs, Tarif des salles communales.

FIER&USSES

- **7 juillet 2022 à la CCFU** : Projet France Services – subvention départementale, subvention à l'association « ADMR », signature d'une convention de partenariat avec l'Association Groupement Transfrontalier Européen (GTE), Station d'épuration de La Balme de Sillingy : signature du procès-verbal de restitution des biens, Création d'un poste de gestionnaire RH, Création de cinq emplois d'apprentissage au sein de la CCFU, signature d'une convention de prise en charge de points de collecte des déchets ménagers, accord cadre de travaux de branchements, d'entretien, réparations et petits travaux de dévoiement et d'extension des réseaux d'eau potable sur la CCFU
- **29 septembre 2022 à la Balme** : financement ADEME pour l'élaboration du schéma directeur cyclable, Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec La Balme de Sillingy, Projet de construction des locaux de France Services, d'un espace de bureaux et d'une crèche - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre, Prise de participation à la « SIBRA », Modalités de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la CCFU, Taxe relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, Décision modificative n° 2 – Budget annexe de l'eau potable, Création de 2 postes de service civique, Modification du RIFSEEP et du tableau des emplois, Approbation du projet de travaux de : construction d'un réservoir d'eau potable d'une capacité de 2500 m3 sur le secteur de Bornachon à Sillingy, réfection du réservoir de Buaz et création d'un pompage sur la commune de Choisy, interconnexions des réseaux d'eau potable (entre le réservoir de Bornachon sur la commune de Sillingy et le réservoir de La Bonasse, de Mésigny et Choisy sur le secteur de Pont Noir sur la commune de Choisy), création d'un observatoire du suivi de la ressource en eau sur le territoire de la CCFU, Etude hydraulique globale du secteur des Grandes Vignes - Délégation de maîtrise d'ouvrage au Syr'Usse, Attribution du marché de prestation de service pour la collecte, le transport et le vidage des déchets recyclables issus du flux multi matériaux, Présentation des rapports sur le prix et la qualité des services : 1) de l'eau potable 2021 (RPQS) 2) d'élimination des déchets 2021 (RPQS) 3) des services de la Communauté de Communes Fier et Usse
- **27 octobre 2022 à Choisy** : Modification des statuts du Syr'Usse, Décision modificative n° 1 - Budget principal, Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec la société Sulo France SAS en application de la théorie de l'imprévision Approuvée, Ouverture des commerces le dimanche - Avis de la CCFU pour l'année 2023, Signature d'une convention de partenariat avec l'ADIE, Signature de l'avenant N° 1 à la convention de fourniture d'eau potable entre la CCFU et la commune de Contamine Sarzin

Matinée de l'environnement

Si vous souhaitez participer en tant que bénévole à la préservation de nos espaces naturels, n'hésitez pas à transmettre vos coordonnées à la mairie de Choisy (coordonnées en couverture de ce Choisylien)

Lors du traditionnel café d'accueil, les équipes se sont constituées pour s'atteler à la tâche. Cette matinée encore douce et ensoleillée pour un 15 octobre nous a permis de mener à bien, en plus de l'entretien des chemins et arbustes habituels, la plantation d'un petit verger de fruits à noyaux en bas du jardin, à côté de la gloriette.



Une équipe s'est également consacrée à broyer les branches issues du nettoyage de la zone au-dessus du terrain de pétanque, envahi de ronces et autres plantations sauvages...un travail initié auparavant au tracteur et à l'épareuse compte tenu de l'ampleur de la tâche !

Nous en profitons pour rappeler qu'il est interdit de faire des barbecues de fortune en pierre et autres gravats dans le jardin ou à côté du terrain de pétanque. Nous avons dû ramasser ces déchets qui détériorent les débroussailluses ! Merci de faire preuve d'un peu d'esprit collectif....



Le « carré de biodiversité » du jardin est désormais délimité grâce aux enfants du groupe de l'activité « Nature » du Club Loisirs mené par E Rieux. Les enfants ont observé l'évolution de cette mini-parcelle depuis le printemps avant qu'elle soit coupée pour l'hiver !
Nous vous invitons à faire de même dans votre jardin !



Les participants à la matinée ont apporté différentes boissons et aliments pour un apéritif spécial « noix » avec entre autres une dégustation de différents vins de noix. Difficile de départager le meilleur...nous vous livrons leurs recettes ci-dessous. L'apéro s'est prolongé par un copieux casse-croûte.



Le vin de noix de Pierre-Jean

40 noix vertes (cueillir fin juin), 5 l de vin rouge (côte du Rhône par ex), 1 kg de sucre, 1 l d'eau de vie (plutôt pomme), cannelle, muscade, vanille, 1 clou de girofle

Mettre le tout dans une bonbonne adaptée à la quantité de liquide (15 litres c'est bien, 10 l c'est juste), laisser macérer pendant 40 jours, filtrer (floculer avec ½ l de lait puis après avoir laissé reposer, filtrer)

La variante plus sucrée de Christiane

50 noix vertes coupées en 2, 4 l de rouge à 14°, 40 cl d'eau de vie, 1kg500 de sucre

Mélanger le tout, laisser macérer 60 jours en remuant de temps en temps, filtrer,

Et celle de Jean aux FEUILLES de noix

250gr de feuilles à prendre en juin, les couper en morceaux, 1/2 litre d'eau de vie de

pomme, 4 litres de vin rouge 13 degrés, 1 kg de sucre

Bien mélanger, faire macérer 1 mois, filtrer, déguster après 6 mois mini



La Conférence des Parties (COP) est l'organe décisionnel de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La CCNUCC est l'une des trois conventions adoptées lors du **Sommet de la Terre de Rio en 1992**, avec la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la lutte contre la désertification.

La Conférence des Parties se réunit chaque année dans un des Etats parties qui se propose d'accueillir la session. La première COP s'est tenue à Berlin, en Allemagne, en 1995. La dernière COP en date, la **COP26**, s'est déroulée en novembre 2021 à Glasgow, en Ecosse.

La COP permet d'évaluer les effets des mesures prises par les parties et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Convention-cadre, à savoir stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre "à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse (induite par l'homme) du système climatique".

Source : <https://www.touteleurope.eu>

Déjà la 27ème COP ? Beaucoup sont désabusés par les engagements et désengagements successifs des gouvernements au fil du temps et ne croient plus à l'intérêt de ces grandes conférences internationales pour régler les problèmes du changement climatique auxquels l'humanité fait face.

Et pourtant, si nous regardons le verre à moitié plein cette fois-ci, ces COP permettent de renforcer la promotion du partenariat et de la **collaboration** de l'ensemble des parties prenantes (gouvernements, secteur privé, société civile) pour atteindre les objectifs de la Convention-cadre. C'est le moment privilégié pour renforcer les dialogues, exprimer les revendications, mesurer les progrès voire constater les impuissances. Gouvernements, scientifiques et représentants de la société civile sont ensemble pour rechercher des solutions.

Les cinq enjeux de cette COP ne seront toutefois pas réglés d'un coup de baguette magique :

- 1) **Créer un mécanisme de financement pour faire face aux pertes et dommages** : faut-il ou non créer un fonds spécifique pour que les pays riches, émetteurs de l'essentiel des gaz à effet de serre sur la planète, assument « enfin » leur responsabilité à l'égard des États les plus vulnérables au changement climatique
- 2) **Renforcer les objectifs nationaux de réduction des émissions** : Dans le cadre du **Pacte de Glasgow**, adopté à la COP26, les pays ont été invités à "revoir et renforcer" leurs objectifs de réduction des émissions à 2030 . A ce jour on est loin du compte...et l'heure n'est pas à l'optimisme.
- 3) **S'assurer que la promesse de financement climatique de 100 milliards de dollars sera tenue** : En 2009, les pays développés se sont engagés à mobiliser 100 milliards de dollars par an à partir de 2020 en faveur des pays en développement pour soutenir leur action climatique. Selon l'OCDE, les pays développés n'avaient mobilisé que 83,3 milliards de dollars de financement climatique en 2020. L'objectif ne devrait être atteint qu'en 2023. Parallèlement, d'autres formes de financement pour l'avenir voient le jour lors de cette COP.
- 4) **Intensifier le soutien à l'adaptation au changement climatique** : selon un nouveau rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUÉ), publié le 3 novembre, "les flux financiers internationaux pour l'adaptation aux changements climatiques dirigés vers les pays en développement sont 5 à 10 fois inférieurs aux besoins estimés, et l'écart continue de se creuser" ...L'objectif est d'atteindre 40 milliards de dollars d'ici 2025.
- 5) **Respecter les engagements pris à Glasgow** : les gouvernements et les acteurs non-étatiques ont pris lors de la COP 26 un certain nombre d'engagements concernant la réduction des émissions de méthane (Global Methane Pledge), la déforestation, l'accélération de l'élimination du charbon ou encore la fin des subventions aux combustibles fossiles, pour n'en citer que quelques-uns. Mais ces promesses doivent se traduire par des actions concrètes

(source Novethic.fr)

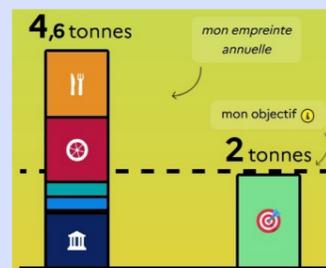
Il faudrait pour cela que les gouvernements et les grandes multinationales mettent la priorité sur ces enjeux, ce qui est politiquement difficile dans des contextes nationaux où cela n'est pas la priorité de la majorité des habitants. Pourtant, ne pas financer correctement l'atténuation et l'adaptation à l'inévitable changement climatique coûtera en final beaucoup plus cher...Les inondations et sécheresses actuelles laissent entrevoir l'étendue du problème.

En tant qu'individus, faut-il se sentir impuissants par rapport à cette situation et sombrer dans « l'eco-anxiété » ?

Il ne faut pas sous-estimer le pouvoir de l'action individuelle. Si nous, habitants des pays riches, adoptons selon nos possibilités, un **mode de vie plus sobre** en termes d'énergie (voir Choisylien précédent, p. 7), de consommation et de transport, nous pouvons réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre.

Prenons tous le temps d'un petit bilan global :

<http://www.bilancarbonatepersonnel.org/>



La dématérialisation du fonctionnement des services publics continue avec l'objectif de diminuer la paperasserie et de faciliter un accès plus immédiat à l'information et aux interlocuteurs des différents niveaux de collectivités, quelles soient locales (votre mairie et intercommunalité CCFU), départementale, régionale, gouvernementale et même européenne.

Sites internet, newsletters, mails de contact, applications sur smartphone....ce ne sont pas les outils numériques qui manquent.

Pour tous ? Pour l'instant c'est loin d'être le cas car un nouveau phénomène se développe : « l'illectronisme ». Il s'agit de la difficulté, voire l'incapacité, à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement. Ce ne sont pas uniquement « les vieilles générations » qui sont concernées même si elles sont majoritaires.

Selon l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), une personne sur six n'utilise pas Internet, plus d'un usager sur trois manque de compétences numériques de base.

L'Etat mise sur la formation pour améliorer cette situation et a mis en place les **Maisons France Services** pour aider au quotidien à remplir ses impôts, faire sa demande de retraite et toute autre démarche...voir en page infos pratiques les coordonnées de celle de la CCFU, pour ceux qui ne la connaissent pas encore. Et pour l'utilisation de vos données, appuyez vous sur la CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés), garante de vos droits en France.

Et nos données personnelles dans ce contexte, sont-elles préservées ?

Les organismes publics et privés sont tenus de respecter le RGPD européen (règlement général sur la protection des données) dont vous pouvez trouver le contenu complet sur le site de la CNIL



<https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>

LE CITOYEN EUROPEEN BENEFICIE DE PLUSIEURS DROITS IMPORTANTS :

Et les organismes dont le siège est à l'extérieur de l'Europe sont tenus de s'y conformer (ex Google, You Tube, Facebook ...). Dans la pratique, ce n'est pas simple...La CNIL vous explique les démarches et exemples en détail. Vos droits sont les suivants :

Droit à l'information : Un organisme qui collecte des informations sur vous doit vous fournir une information claire sur l'utilisation de vos données et sur l'exercice de vos droits. Ce sont les fameuses « conditions générales » qu'il faudrait lire...

Droit à l'opposition d'utilisation de nos données : Normalement chaque site internet est censé vous donner la possibilité de refuser l'utilisation de vos données personnelles. C'est le « continuer sans accepter » sur les pages d'accueil

Droit à la vérification de nos données : Pour demander à ce que l'on vous communique les données afin d'en vérifier le contenu.

Droit à la rectification de nos données : Pour des informations inexacts ou incomplètes . Permet d'éviter qu'un organisme n'utilise ou ne diffuse des informations erronées sur vous.

Droit au déréférencement : Demandes aux moteurs de recherche de ne plus associer un contenu préjudiciable à votre identité

Droit d'effacement : La possibilité de faire disparaître des données dans certains cas, organisme par organisme...

Droit à la portabilité : La possibilité de récupérer une partie de vos données dans un format lisible par une machine.

Droit à l'intervention humaine : La collecte de données pour mieux cerner votre personnalité, vos habitudes d'achat ou vos comportements mène à des décisions prises parfois automatiquement à partir de ce profilage, sans l'intervention d'un humain. ...

Droit à la limitation d'utilisation de vos données : Ex : une photo gênante de vous est postée sur un réseau social et vous vous opposez à sa publication. Dans l'attente de savoir s'il existe un motif légitime à conserver votre photo, l'organisme doit procéder à sa dépublication.

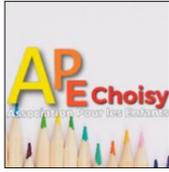
Droit d'accès aux fichiers : Vous pouvez demander à un organisme s'il détient des données sur vous (site web, magasin, banque...) S'il s'agit de données sensibles (justice, sécurité de l'Etat ...) l'accès n'est pas automatique, vous devrez peut-être passer par la CNIL .

Droit d'accès au fichier des comptes bancaires et assimilés (FICOBA) : Le FICOBA sert à recenser les comptes de toute nature (bancaires, postaux, d'épargne, etc.) et à fournir aux personnes habilitées des informations sur les comptes détenus par une personne ou une société. Selon votre situation, vous pouvez bénéficier d'un droit d'accès à ce fichier.

Concrètement, l'exercice de ces droits n'est pas simple et le plus prudent c'est d'éviter de laisser trop de « traces » sur internet, notamment des photos. Ceci dit, ce n'est pas forcément vous qui les diffusez...notamment sur les réseaux sociaux.

Si vous voulez vérifier ce qui circule sur vous sur internet (images, textes, événementiels...), tapez votre nom dans un moteur de recherche tel que Google et vous serez peut-être surpris !

APE



L'assemblée générale de l'association de parents d'élèves a élu un nouveau bureau composé de :
 OUVRY Thibault au poste de président, DIAINE Anabelle et FIOCCA Laurie aux postes de présidentes adjointes, COISSARD Mélanie au poste de secrétaire, CHRISTIN Hélène-Laure et DIZIER François aux postes de secrétaires adjoints, BOUILLE Coralie au poste de trésorière et DUEZ Frédéric au poste de trésorier adjoint

Au programme pour cette année scolaire :

- 10 et 11 décembre 2022 : Marché de Noël
- Fin février 2023 : Le carnaval des enfants
- Début avril 2023 : Fabrication et vente de brioches
- 24 juin 2023 : Fête de l'école

Après une "Chasse d'Halloween" au stade de Menulles le 19 novembre, l'APE vous propose encore de nombreuses actions. Nous rappelons que l'association organise des manifestations tout au long de l'année. Ces manifestations ont pour but de divertir nos enfants et/ou de récolter des fonds afin que nos enfants puissent bénéficier pendant leur scolarité de nombreuses sorties ou spectacles que l'école ne pourrait pas organiser sans notre soutien. Cette année, l'APE a versé 12 540 € à l'école. Merci à tous ceux qui ont permis cette donation.

Comité des Fêtes

Choisy en fêtes vous remercie pour cette super année ! Et vous attend nombreux pour la suite :

Le MARCHE DE NOEL aura lieu les :
Samedi 10 décembre à partir de 15h
Dimanche 11 décembre de 10h à 17 h

Stands des associations, créateurs et artisans, buvette et planches, bugnes des anciens, crêpes et animations enfants de l'APE, pains d'épice et huîtres....tout pour passer un moment convivial et faire des emplettes pour Noël !



Au programme l'année prochaine :

- AG de Choisy en fêtes le 24/02/23
- Vide Grenier le 10/04/23
- Vintage Mécani'k le 14/05/23

Chemins Faisant

Le club de randonnée Chemins Faisant a repris ses sorties du mardi après midi qui permet d'admirer de beaux paysages locaux. Entre 40 et 50 randonneurs-euses se retrouvent en trois groupes sur deux parcours différents: 6-7 km et 200 m de dénivelé maximum ou 7-9km et 300-400 m de dénivelé. Le club essaiera cet hiver d'organiser une ou deux sorties nocturnes pour les familles mardi soir ou vendredi soir, ce qui suppose pleine lune, neige ou sol gelé.



Pour nous contacter : Jean Excoffier 976 route de Véry 74330 Choisy 04 50 66 09 38
 par courriel : cheminsfaisant.choisy@laposte.net ou consulter notre site web : cheminsfaisantchoisy.fr

Club Loisirs

L'Assemblée générale a eu lieu le 2 Septembre 2022 à la salle des fêtes. Dans une démarche écologique, nous avons transmis le programme de l'année 2022-2023 sous forme dématérialisée, et des exemplaires « papier » ont été mis à disposition à la Mairie, la Bibliothèque, et au restaurant pour les personnes n'ayant pas de connexion internet.

La plupart des activités ont rencontré un vif succès. Nous proposons des cours d'assouplissements, de gymnastique, de yoga, le patchwork broderie tricot et le théâtre adultes nommé le Troup'Ho. Il ne faut pas non plus oublier le Cinébus et la bibliothèque (voir horaires en page Infos pratiques) ou le groupe « Choisy la Nature » qui œuvre entre autres sur le carré de la biodiversité du jardin de la mairie (voir p. 5 du Choisylien).

Les ateliers des arts adultes regroupant le tarot, chaque mois est organisé un atelier soit culinaire ou activité manuelle, nouvelle activité cette année, la peinture et l'expression corporelle.

La troupe de théâtre du Club Loisirs le TROUP'HO organise ses traditionnelles « soirées cabaret » les vendredi 27 et samedi 28 Janvier 2023 à 20 Heures sur le thème « Le Cabaret Savoyard ». Repas et spectacle humoristique. Les convives sont invités, s'ils le souhaitent, à s'habiller dans le thème. Chaque année, ils nous surprennent ! Il reste peut-être quelques places...Soirées réservées au plus de 15 ans et uniquement sur réservation au 06.83.24.09.31

Le Club Loisirs sera présent au marché de Noël de Choisy avec un stand plein de gourmandises et des articles effectués par l'atelier PATCH, à acheter : le **samedi 10 décembre à partir de 15h et le dimanche 11 décembre de 10 h à 17h.**

Venez nombreux !

Cantine et périscolaire

Le démarrage de l'année scolaire a été compliqué avec une ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) en arrêt maladie et des difficultés devenues récurrentes de recrutement de personnel périscolaire !

Notre cantine en self-service fonctionne encore avec un cuisinier qui prépare des repas frais sur place tous les jours.

L'effectif des enfants qui mangent à la cantine est toujours en augmentation avec une moyenne de 150 enfants sur 209 inscrits à l'école primaire (maternelle + élémentaire).

Les Choisyloups

Vacances d'été :

L'été dernier, nous sommes entrés dans « la pop culture » :

Plusieurs activités sur le thème sont au programme, nous avons eu un intervenant vendredi 15 pour faire avec les enfants de l'art sur toile, le jeudi 21 nous sommes allés à l'accrobranche de Cru-sailles, le groupe des 3/4 ans a pu bénéficier du Parc des Dronières pendant que les plus grands des groupes 5-6 et 7-10 faisaient de l'accrobranche, et la dernière sortie le 28 Juillet a été consacrée à une baignade au plan d'eau de Seyssel



Pause de la Toussaint :

Nous venons de terminer la semaine de centre de loisirs de Toussaint, effectifs 54 enfants / Jour. Nous sommes allés au Domaine des Fauves, nous avons aussi pu nous déplacer au centre de loisirs de Sillingy pour faire un échange inter-centre. Nous avons bien entendu aussi fêté Halloween !

Margot Bianchi, directrice



URGENT nous sommes toujours à la recherche d'animateurs diplômés pour les vacances de Février / Avril / Juillet SANS LESQUELS NOUS NE POUVONS PAS OUVRIR LE CENTRE !

Prochaine ouverture du centre du Lundi 6 février au Vendredi 10 février 2023 inclus.

Autres possibilités pour l'accueil de vos enfants :

En plus des structures d'accueil des territoires voisins qui ont parfois des places disponibles, la MJC de Meythet propose de multiples activités les mercredis et pendant les vacances scolaires

site : <http://www.mjc-centresocial-victorhugo.com/vacances-et-mercredis/>

Quoi d neuf du côté de la maternelle ?

Les enfants de moyenne et grande sections ont repris le chemin de l'école avec plaisir, tandis que les petits ont découvert leur nouvel environnement et se sont très vite adaptés.

Nous avons participé à la semaine du goût en cuisinant une soupe et un crumble avec des légumes et des fruits de saison.

Petits et grands se sont régalés !

Nous avons assisté à la projection de 4 courts-métrages "le tigre qui s'invita pour le thé", les films ont bien plu aux enfants. La météo n'étant pas clémente pour notre traditionnelle sortie d'automne, elle est reportée après les vacances de Toussaint.

Beryl, Virginie et Véronique



Et à l'école élémentaire ?

Pendant plusieurs jours, les élèves de Choisy ont été sensibilisés à la cause défendue par l'association ELA, pour soutenir la recherche contre les leucodystrophies. Ils sont allés récolter des dons auprès de la famille, des voisins, des amis, ont choisi de donner eux aussi, utilisant leur tirelire.

Le mardi 18 octobre, cette action s'est terminée par un cross solidaire au parcours de santé de Choisy. On s'est dépensé sans compter pour les enfants malades. La bonne humeur, la motivation, l'entraide et le soleil étaient au rendez-vous pour ce magnifique moment d'échange.

Un grand merci à tous les donateurs et participants. La somme récoltée dépasse les 3600€ !



L'Ecole primaire

dans son ensemble, est dirigée par Mme Aurélie Gecchele et 8 enseignantes : Véronique Copin, Beryl Michalak (en remplacement de Martine Bonnet), Virginie Crible, Caroline Mazé, Anne-Laure Villemot, et Maryse Perrier (en charge de la classe de Mme Gecchele lors des journées de direction) ainsi que deux nouvelles enseignantes Lucie Bricourt et Chloé Portron à qui nous souhaitons la bienvenue dans notre commune !

Commémoration du 11 novembre 1918



Le soleil était au rendez-vous pour cette cérémonie émouvante où les enfants de notre école sont venus en nombre lire des poèmes qui évoquaient la tragédie personnelle des soldats au front pendant la « grande guerre ».

Le maire a ensuite convié les invités au traditionnel moment de l'amitié en salle du conseil.

Le Cinébus

Le CINEBUS est une association de cinéma itinérant des Pays de Savoie qui permet l'accès de proximité à des séances publiques de films récents ou « art et essai » à un prix très abordable pour mettre le 7ème art à la portée de tous. Cela peut également donner aux enfants le goût d'aller au cinéma.

En complément, depuis de nombreuses années :

- les enfants de l'école maternelle viennent à pied de l'école à la Salle des Fêtes pour découvrir des court-métrages d'animation récents.
- cette année toute l'école primaire est inscrite au dispositif Ecole et Cinéma en collaboration avec l'Education Nationale.

Les programmes sont diffusés dans la newsletter de Choisy et sont disponibles sur le site <https://cinebus.fr/>



A la Salle des Fêtes

- Un jeudi par mois pour les enfants à 17h
- Le jeudi tous les 15 jours pour les adultes à 20 h30

Tarif : 3,50 € jusqu'à 25 ans, 4,50 € adhérents, 5,50 € tarif plein

Commission Communale d'Action Sociale



Après la Semaine Bleue du mois d'octobre où 21 personnes (Choisy et Mesigny) ont pu participer à un après-midi jeux de société et goûter,

la mairie a convié les seniors le 19 novembre à un repas convivial à la Salle des Fêtes. Le CCAS fera la distribution traditionnelle des colis de Noël aux personnes de 80 ans et plus le vendredi 16 décembre 2022. A noter que les personnes concernées seront averties par courrier.

Les prochains mardis du cinéma pour les seniors à la mairie :
10 janvier, 14 février, 14 mars, 11 avril, 9 mai et 13 juin 2023

Les séances de cinéma, elles, sont des moments privilégiés de convivialité et sont toujours les bienvenues

